

## Communiqué intersyndical UPE2A, janvier 2025

Suite aux annonces de la ministre de l'éducation nationale en avril 2024, la DSDEN s'était engagée à enfin mettre en place la double inscription pour les élèves d'UPE2A du second degré. Nous nous étions félicité·es de l'aboutissement de cette revendication que nous portions depuis des années.

Or, nous avons appris, notamment par les chef·fes d'établissement, que cette mesure ne s'appliquerait finalement pas. Ce retour en arrière rend les inclusions des élèves allophones très complexes, voire impossibles car les effectifs des classes ordinaires explosent ! Nous demandons les ouvertures de classes nécessaires pour pouvoir mettre en place les inclusions dans des conditions décentes, en même temps que le retour de la double inscription promise. Ces ouvertures doivent commencer dès maintenant et apparaître dans les DHG qui vont bientôt être présentées.

Par ailleurs, nous constatons toujours des retards d'affectation pour les élèves qui sont arrivé·es très tardivement dans les dispositifs alors que les UPE2A n'étaient pas pleines en début d'année. Nous continuons de demander des renforts de personnels pour l'évaluation et l'affectation de ces élèves.

Nous avions demandé que les élèves en âge d'être en seconde (année des 15 ans à la rentrée de septembre) soient scolarisé·es dans les UPE2A lycées et non en collège. Ce n'est toujours pas le cas. Sauf cas particuliers, les élèves gagnent à être scolarisés dans leur classe d'âge, que ce soit dans le premier ou le second degré.

Nous nous interrogeons aussi sur les affectations d'élèves en NSA qui sont moins nombreuses cette année alors que des élèves ne maîtrisant pas la lecture ou très peu scolarisés antérieurement sont envoyé·es en UPE2A où les affectations explosent.

Les conditions des élèves allophones se voient donc considérablement dégradées ainsi que les conditions de travail des personnels, d'autant plus avec la suppression des maintiens en UPE2A, en réduisant à 1 an de date à date le passage en UPE2A. Certains élèves ont besoin de davantage de temps. La circulaire départementale ne tient pas compte des « situations particulières » dont il est question dans la circulaire de 2012. Nous continuons de porter que c'est bien à l'équipe pédagogique, que revient la légitimité d'estimer le temps nécessaire d'un·e élève en UPE2A pour apprendre selon ses besoins. Dans le même temps, nous soulignons que la circulaire départementale passe au-dessus des textes nationaux (circulaire de 2012) concernant la suppression des maintiens des élèves de NSA de cycle 3. Nous demandons donc le respect des textes en vigueur pour ces élèves les plus fragiles dans un des départements les plus fragiles.

Concernant la DHG, les équipes constatent que nombre d'heures de suivi linguistique est insuffisant (4h), avec trop d'incompatibilité avec une construction des emplois du temps déjà très

contrainte pour les équipes de Lettres, ce qui limite le droit des élèves à ce suivi (souvent une seule heure hebdomadaire par élève).

Nous rappelons aussi que les heures de suivi linguistiques sont fléchées : elles ne relèvent pas de l'autonomie des établissements et ne sauraient être transformées en HSE ou employées autrement. Il en est de même pour la dotation forfaitaire fléchée dans le budget par le Conseil Départemental pour l'UPE2A. Nous demandons que cela soit respecté par les directions d'établissement.

D'autre part, la circulaire d'inscription au DELF continue de restreindre les inscriptions par âge. Nous demandons à nouveau le retour de l'inscription de tous·tes les élèves désigné·es par les équipes pédagogiques sans conditions d'âge. Il est inacceptable de faire des économies au détriment d'élèves allophones pour lesquels l'obtention d'un diplôme de langue française conditionne, pour une bonne part, la suite de leur parcours en France.

Pour recruter les personnel.les dont le département a besoin pour ouvrir les UPE2A nécessaires et élargir le nombre de personnel.les compétents pour faire passer le DELF, il faut améliorer les conditions de travail en UPE2A. Comme première piste, nous avions demandé un allègement du temps de travail lors d'une ouverture d'UPE2A par un.e personnel.le qui commence en UPE2A ; ainsi qu'une priorité d'affectation sur le poste FLS avec maintien des points de d'ancienneté sur le poste quand ces personnels sont déjà en poste dans l'établissement. La DSDEN y a-t-elle réfléchi ? Quelles sont les propositions de la DSDEN pour améliorer le recrutement et les conditions de travail des enseignant.es en UPE2A ?

Nous demandons à être entendu·es rapidement sur ces revendications, pour des conditions de travail décentes pour les élèves et les personnels enseignant en UPE2A !